



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES											
	c13	commerce d'hébergement	■(a)									
	p1	communautaire récréatif		■								
	u1	utilité publique légère		■								
	h4	habitation en commun	■(b)									
	c9	commerce de récréation intérieure	■(c)									
	LOGE- MENTS	Nombre de logements	min.	0	0							
		Nombre de logements	max.	0	0							
	STRUCTURE / BÂT- MENTS	Isolée		■								
		Jumelée										
		Contiguë										
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	3	--							
		Largeur minimum	(m)	7	--							
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--							

TERRAIN										
	Superficie minimum	(m ²)	1200	--						
	Largeur minimum	(m)	30	--						
	Profondeur minimum	(m)	30	--						

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES									
	Avant minimum	(m)	6	--						
	Avant maximum	(m)	--	--						
	Latérale minimum	(m)	1	--						
	Total des deux latérales minimum	(m)	4	--						
	Arrière minimum	(m)	6	--						
	Espace naturel	(%)	30	--						
	Rapport espace bâti / terrain	max.	0,4	--						
	Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--						
	Nombre de logement / hectare	max.	--	--						

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1) (2)					
		(3) (4)					
		(5) (6)					
		(7)(8)(9)					

ZONE:	Ct 412
Commerciale touristique	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) excluant les commerces d'hébergement léger et routier
(b) uniquement permis une maison de retraite
(c) uniquement les établissements liés à la santé

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 8.4.4 - Salle à manger
(2) Art. 12.1.14 - Exemption de fournir des cases de stationnement (2000 \$)
(3) Art. 13.4 - Affichage à l'extérieur du centre-ville
(4) Art. 17.4.6 - Superficie d'un terrain d'un commerce d'hébergement situé en secteur desservi
(5) PIIA 001 - Établissement d'hébergement dans certaines zones
(6) PIIA 003 - Quai
(7) Art. 8.3.10 - Services communs dans un bâtiment multifamilial ou une maison de retraite
(8) Art. 14.5 - Regroupement de chalets en location
(9) PIIA 004 - Centre-ville et bâtiments à potentiel patrimonial

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2014-08-19	2014-U56-6	PIIA 004

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:	2009-U53	
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:	2009-U54	
MISE À JOUR:	janv 2015	